



FAGACE
FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET
DE COOPERATION ECONOMIQUE
UNE INSTITUTION FINANCIERE AU SERVICE
DU DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

COMMUNIQUE : PARTENARIAT FAGACE TECHNOSERVE

Le Jeudi 8 Juillet 2021, le siège du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) à Cotonou a servi de cadre à la cérémonie officielle de signature d'un Protocole d'Accord de Partenariat entre TechnoServe et le FAGACE en présence du Directeur Général du FAGACE, Monsieur Ngueto Tiraina YAMBAYE et du Directeur Régional de TechnoServe Afrique de l'Ouest, Monsieur Larry UMUNNA.

Cet Accord scelle l'engagement formel des deux institutions à travailler ensemble pour améliorer la qualité de vie des populations qui vivent dans les pays d'intervention.

Il est fondé sur les principes et les objectifs communs et reconnaît une forte complémentarité par rapport aux services fournis, aux objectifs en matière de lutte contre la pauvreté et de promotion de la richesse notamment dans des secteurs aussi stratégiques que celui de l'Agriculture, l'agro-industrie. Il prévoit aussi une assistance technique appropriée et des mécanismes de financement adaptés et préférentiels pour des résultats plus probants dans le développement économique et social des pays dans lesquels elles interviennent.

En effet, le **FAGACE** et Technoserve disposent d'une grande expérience en Afrique et dans le monde : le FAGACE accompagne le financement de l'Afrique depuis 44 ans et **Technoserve** intervient depuis plus de 50 ans dans le monde.

Aujourd'hui le **FAGACE** intervient dans 14 Etats membres et **Technoserve** couvre 29 pays dans le monde. Les deux organisations se retrouvent pour l'instant dans 04 pays que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Rwanda et s'engagent pour une forte complémentarité d'intervention au niveau de ces pays pour faire la différence.

Enfin, en intervenant au niveau de plusieurs pays de la région, le FAGACE et Technoserve pourront mieux apprendre de leurs expériences et avoir plus d'impacts au niveau de leurs interventions.

Cet accord s'inscrit également dans le cadre du Plan stratégique 2021-2025 du FAGACE dont les ambitions et actions sont en ligne avec les objectifs des stratégies d'appui au développement adoptées au niveau des Etats membres afin de soutenir les piliers traditionnels de l'économie tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, l'industrie manufacturière, les infrastructures.